

DEL-2024-46

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 29 novembre 2024, se sont réunis à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : DEMANDE D'ACCUEIL EN DELEGATION AU CNRS POUR LA PERIODE 2025-2026

Le Conseil d'Administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la régie ESPCI ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 21 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 11 et suivants ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° D-2129-1° des 10 et 11 décembre 1990 relative aux dispositions statutaires applicables au corps des Maîtres de conférences de l'Ecole Supérieure et Physique et Chimie Industrielles de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° D-2130-1° des 10 et 11 décembre 1990 relative aux dispositions statutaires applicables au corps des Professeurs de l'Ecole Supérieure et Physique et Chimie Industrielles de la Ville de Paris ;

Considérant l'intérêt pour l'Ecole d'accepter les accueils en délégation au CNRS ;

Sur la proposition de Madame la Présidente,

Oui le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Secrétaire de séance :

DAGORNE Léo

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
17

Présents : 10

Pouvoirs : 4

Votants : 14

Ne prend pas part : 0

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Les administrateurs

KOMITES Pénélope
AKKARI Maya
BROSSEL Colombe
COBLENCÉ Emmanuel
SIMONDON Paul
CONNAULT François
BIRABEN Anne
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
MARINETTI Angela
LECOQ Jean-Pierre
BONNEAU Stéphanie
LANNIBOIS-DREAN Hélène
GILAT Sylvain
DAGORNE Léo
RIBON Pascale

DECIDE

Article 1 : Le Conseil d'Administration décide d'accepter la demande d'accueil en délégation au CNRS de [REDACTED] pour une durée d'un an, à mi-temps, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2 : Il est prévu que le CNRS verse à l'ESPCI une compensation financière destinée à assurer un service d'enseignement de remplacement (application de l'article 14 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 précité). Celle-ci sera inscrite au budget de fonctionnement, chapitre 70.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance

La Présidente

Léo DAGORNE



Marie - Christine LEMARDELEY

